



Master-class Jacques Schwarz-Bart & Harlem Suite REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE

Amateurs (niveau confirmé)

CONTEXTE

La politique du Conseil départemental de la Guadeloupe en faveur de la culture et des arts comporte un volet de valorisation et de la sensibilisation de tout un chacun à la pratique artistique.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en l'organisation de master-class gratuites dédiées à la musique, qui se dérouleront avec l'artiste Jacques Schwarz-Bart et les musiciens du Harlem Suite, sur une durée de trois jours consécutifs au sein de L'Habitation La Ramée - Résidence d'artistes (Sainte-Rose).

Ces master-class se dérouleront le mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19 octobre 2023, de 9 heures à 13 heures.

L'appel à candidatures qui sera lancé pourra accueillir les candidatures des musiciens amateurs, ayant un niveau confirmé. Tous les instruments sont autorisés.

A l'issue de ces trois jours de master-class, une restitution se déroulera lors de la première partie du concert de Jacques Schwarz-Bart et le Harlem Suite, le vendredi 20 octobre 2023, au Fort Delgrès (Basse-Terre), à 20 heures. Cette restitution n'ouvrira aucun droit à rétribution.

MOYENS MIS A DISPOSITION

Moyens techniques

Les participants à la master-class devront se munir de leur propre instrument et de leur propre système d'amplification. Ils pourront bénéficier de certains instruments, notamment d'un piano et d'une batterie mis à disposition au sein de L'Habitation La Ramée.

Moyens humains

L'accompagnement artistique et technique des participants sera effectué par Jacques Schwarz-Bart et les musiciens du Harlem Suite.



MODALITES DE CANDIDATURE

Conditions de participation

- Se présenter seul.e;
- Être domicilié.e en Guadeloupe ;
- S'engager à être présent.e durant toute la master-class et pour la première partie du concert du 20 octobre 2023 ;
- Disposer d'une expérience significative en lien avec l'instrument joué.

Critères de sélection

Composition du Jury:

Le jury, composé notamment du Président du Conseil départemental (ou de son représentant), du Président de la Commission Développement culturel et Gestion du patrimoine et de Jacques Schwarz-Bart, délibérera par la suite sur les candidatures reçues.

Composition du dossier de candidature :

- Une lettre de motivation au format ;
- Une présentation vidéo d'une durée de trois minutes faisant état de la pratique et du niveau artistique du candidat ;
- Le formulaire de pré-inscription complété et signé ;
- Le formulaire d'autorisation relative au droit à l'image complété et signé.

Le dossier complet de candidature devra obligatoirement être adressé par mail à <u>emeline.losange@cg971.fr</u>, <u>andwy.beaujean@cg971.fr</u> et <u>dominique.ogoli-socin@cg971.fr</u> avant la date limite de candidature fixée au **dimanche 8 octobre 2023, à minuit**.

Un mail accusant réception du dossier de candidature sera adressé aux candidats.

Toute candidature incomplète, hors sujet ou ne respectant pas les conditions de participation ne sera pas examinée.